

# IMPORTANT CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

## 1 -RECONNAISSANCES

**Application article 6.2 REGLEMENTATION 2022** Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi tour dans les villages et de limiter les nuisances sonores surtout dans la traversée des villages.

Les reconnaissances (et non les essais) seront autorisées les

**Samedi 29 Octobre 2022 de 09h00 à 18h00**  
**Dimanche 30 Octobre 2022 de 09h00 à 18h00.**

**Avec obligation d'apposer sur le pare-brise des véhicules de reconnaissances  
l'autocollant fourni par l'organisateur délivré au départ de l'ES1.  
Les **RECOS** doivent se faire dans le strict respect du Code de la Route**

## 2 -PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse moyenne de 50 Km/h et dans le respect du code de la route.

**Un Contrôle de Passage sera OBLIGATOIRE  
dans le Centre de PERIGNEUX le long du Restaurant "Au Poivre et Seb"**

**La Traversée de PERIGNEUX est limitée à 30 KM/H**  
**(IMPERATIF).**

**Dans la Traversée de ANTOUILLEUX et de ST MAURICE en GOURGOIS vous devrez  
Respecter la signalisation de Sécurité (code de la route)  
LA VIE DE NOTRE RALLYE EN DEPEND.**

**Pour votre sécurité et votre couverture d'Assurance nous vous demandons de bien  
RESPECTER le tracé du carnet de bord « Sortie Vérifications Techniques – Parc Fermé Place  
du BREUIL à FIRMINY ».**

Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, les infractions constatées entraîneront des pénalités.

## 3 -ASSISTANCES ET ACCOMPAGNATEURS

Les assistances et les accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, **application de l'article 4.3.2.1 page 17 REGLEMENTATION 2022**, concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné. **Merci de respecter le parc d'assistance, 1 seul véhicule d'assistance autorisé identifié par un badge délivré aux Vérifications Administratives** (pas de frein à main ET respecter l'environnement. Il va sans dire laisser place propre et nette) sous peine d'exclusion.

Comptant sur votre compréhension, aidez nous à faire de ce 44° Rallye des NOIX de FIRMINY, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.



Par avance merci à tous.  
**L'A.S.A ONDAINE**